



VILLE DE PUTEAUX



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)

AGIR FACE AUX RISQUES

Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur	4
Pour vous informer sur les risques majeurs à Puteaux . . .	5
L'alerte de la population	6/7
Le risque d'inondation	8/11
Le risque de mouvements de terrain	12/13
Le risque climatique	14/19
Le risque lié au transport de matières dangereuses . .	20/21
Le risque sanitaire	22/23
Téléalerte	24
Récapitulatif	25
Notes	26
Pour en savoir plus	27

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

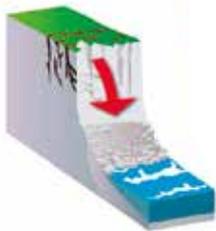


Définition

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont les effets peuvent impacter un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il se caractérise par sa faible fréquence et son énorme gravité.

Un risque majeur est dû :

- ➔ d'une part à la présence d'un événement potentiellement dangereux, **l'aléa**, d'occurrence et d'intensité données, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou lié à l'activité humaine,
- ➔ d'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.



aléa

ex. : mouvement de terrain

+



enjeu

ex. : habitations

=



risque majeur

ex. : mise en danger des habitants, dégâts sur les habitations

De tels événements, lorsqu'ils surviennent, modifient profondément notre organisation quotidienne. Des événements marquants ont montré l'utilité de se préparer à la gestion d'une crise majeure : la tempête de 1999, l'explosion d'installations de la société AZF en 2001, les inondations dans le Sud-est en 2002, la canicule en 2003, la tempête Xynthia, des accidents de cars, de trains ou des crashes d'avion, des attentats...

Les risques présents à Puteaux sont :



Le risque d'inondation



Le risque de mouvements de terrain



Le risque climatique



Le risque lié au transport de matières dangereuses



Le risque sanitaire

Pour vous informer sur les risques majeurs à Puteaux

La Ville de Puteaux est soumise à plusieurs risques naturels et technologiques. C'est pourquoi elle dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et d'un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.C.RI.M.)**.

- ➔ **Le Plan Communal de Sauvegarde** s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire. Il définit l'organisation des services municipaux pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.
Vous pouvez consulter la version simplifiée du Plan Communal de Sauvegarde en prenant rendez-vous auprès du service référent :
Mairie de Puteaux - D.E.P.B. référent Risques majeurs - Tél. : 01 46 92 95 72
- ➔ Dans le présent **D.I.C.RI.M.**, vous trouverez la description des risques, la prise en compte de ces derniers sur le territoire communal et les consignes à appliquer en cas d'apparition du phénomène.
- ➔ Les citoyens doivent entreprendre une véritable démarche personnelle, visant à s'informer sur les risques qui les menacent individuellement et sur les mesures à adopter. Ainsi, chacun doit engager une réflexion autonome, afin d'évaluer sa propre vulnérabilité, celle de son environnement (habitat, milieu, etc.) et de mettre en place les dispositions pour la minimiser. C'est l'objet du **Plan familial de mise en sûreté**, fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Intérieur et l'Institut des Risques Majeurs. Pour en savoir plus sur celui-ci, www.georisques.gouv.fr/articles/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms

L'alerte de la population

L'alerte consiste en la diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destiné à prévenir la population de la survenance ou de l'imminence d'un évènement majeur.

Il existe plusieurs vecteurs permettant l'alerte de la population :



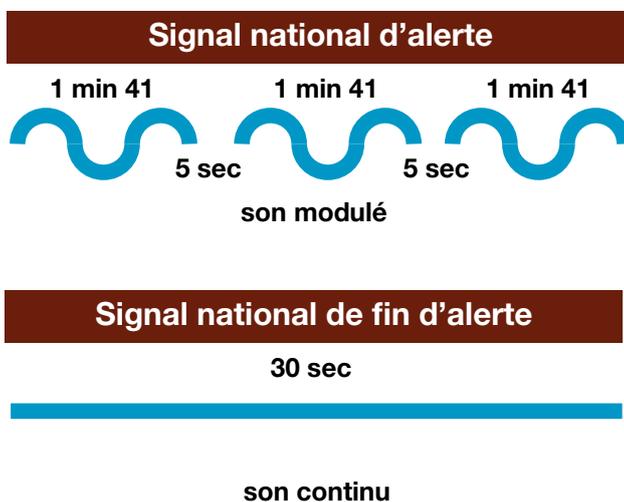
Les sirènes d'alerte

Ces sirènes, réparties sur l'ensemble du territoire national, émettent un signal sonore puissant. Plus de 200 sirènes peuvent être ainsi être activées à Paris et sur la Petite Couronne par le Préfet de police.

À Puteaux, une sirène permet la diffusion de ce signal.

À ce signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...)
- Arrêter les systèmes de climatisation, de chauffage et de ventilation
- Se conformer aux consignes de sécurité des autorités, diffusées par les autres vecteurs de communication



Des essais de sirènes du réseau national d'alerte ont lieu **le premier mercredi de chaque mois**.



La Téléalerte

La ville de Puteaux dispose d'un système de TÉLÉALERTE qui consiste à envoyer un SMS aux administrés enregistrés dans une base de données pour les informer de la survenance d'un évènement majeur ou leur communiquer des consignes de comportements à adopter face à une situation exceptionnelle.

Cette base de données est constituée par les numéros de téléphone portable des administrés qui se seront enregistrés au préalable soit pour des besoins courants liés aux services proposés par la Ville (activités scolaires, culturelles...) soit spécifiquement pour les alertes liées aux risques majeurs.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'inscrire à ce service, un formulaire d'inscription est détachable page 24 de ce document. Ce formulaire peut être complété sur le site internet de la ville : puteaux.fr / rubrique Cadre de vie.

Ces informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers pour le respect de la vie privée conformément à la déclaration faite à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).



Autres vecteurs de communication

➔ Les réseaux sociaux



www.puteaux.fr



[villedeputeaux](https://www.facebook.com/villedeputeaux)



[villeputeaux](https://www.instagram.com/villeputeaux)



[@villedeputeaux](https://twitter.com/villedeputeaux)



➔ Les panneaux électroniques



La Ville compte 5 panneaux lumineux sur lesquels les informations d'alerte sont susceptibles d'être diffusées.

- Angle rue Eichenberger / rue Chantecoq (Esplanade de l'Hôtel de Ville)
- Rue de la République, au niveau du numéro 162, près du pont SNCF
- Angle avenue Jean Moulin / rue Anatole France
- Rue Berthelot (devant le Palais de la Jeunesse - Jules Verne)
- Rond point de la Liberté

➔ Les radios



105,5 MHz



107,1 MHz

Le risque d'inondation



Définition

Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Une personne est vulnérable lorsqu'elle est située en zone inondable. On considère que des hauteurs d'eau supérieures à 50 cm sont dangereuses pour l'homme. Une voiture perd toute adhérence avec le sol à partir de 30 cm.



Le risque d'inondation à Puteaux

Par sa proximité avec la Seine, la ville de Puteaux est susceptible d'être inondée par débordement de la Seine ou par remontée de la nappe phréatique. Comme pour toutes les villes du département où l'urbanisation des zones en bord du fleuve s'est développée, l'impact d'une inondation risque d'être conséquent.

Selon les prévisions basées sur la crue d'ampleur comparable à celle de 1910, environ 10 % du territoire communal serait concerné.

Les plans de gestion des risques d'inondation

La ville de Puteaux, avec 17 autres communes des Hauts-de-Seine, est intégrée au périmètre de l'un des Territoires à risque important d'inondation.

Ces Territoires font l'objet de plans de gestion des risques d'inondation qui intègrent les objectifs, les périmètres et les délais de réalisation des stratégies locales.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.)

Ce plan comporte des mesures d'interdiction, des prescriptions et des recommandations destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et activités existants, à éviter un accroissement des dommages dans le futur et à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation.

Le P.P.R.I. de la Seine a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004.

Il est consultable à la Préfecture des Hauts-de-Seine et à la Mairie de Puteaux.

La surveillance et la prévision du risque

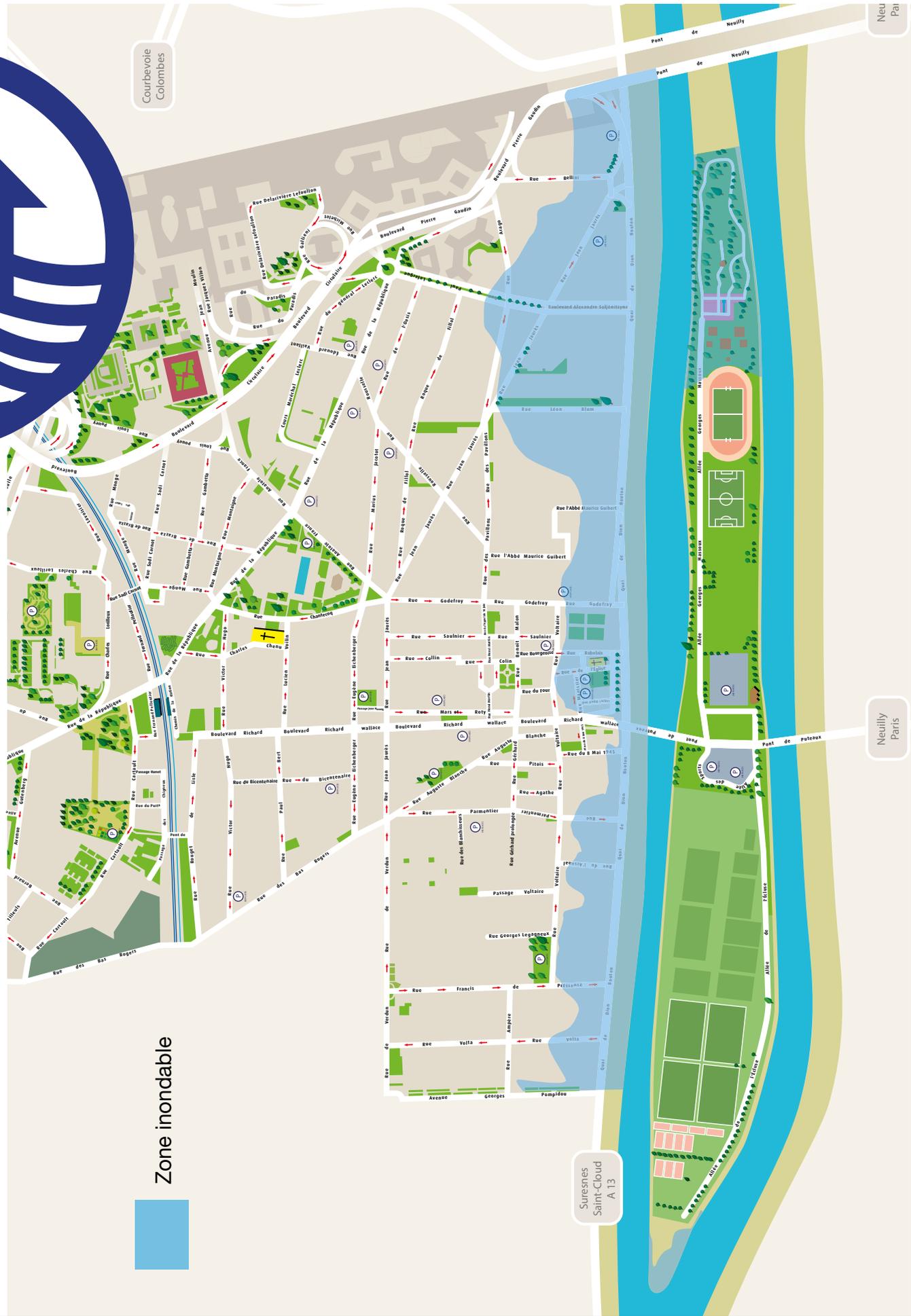
Le département des Hauts-de-Seine est rattaché à un dispositif de prévision des crues, assuré par le service de prévision des crues Seine-Moyenne-Yonne-Loing.

Le site www.vigicrues.gouv.fr actualise l'information tous les jours, à 10h et à 16h. Il est accessible à tout public et les cartes sont valables durant 24 heures. À partir de la vigilance jaune, des bulletins de suivi nationaux sont produits sur ce même site.



Courbevoie
Colombes

Neu
Pa



Zone inondable

Suresnes
Saint-Cloud
A 13

Neuilly
Paris



Île de Puteaux pendant les inondations de janvier 2018

Les bons réflexes



- ➔ **G**ardez votre calme.
Colmatez toutes les ouvertures susceptibles d'être immergées.
Mettez hors d'eau les papiers importants, meubles, produits polluants, etc.



- ➔ **M**ettez-vous à l'abri dans un lieu surélevé.
Prenez avec vous de l'eau potable, des vivres, une lampe de poche.
Si vous êtes en voiture, ne franchissez pas une zone inondée et rejoignez un point haut.



- ➔ **D**ébranchez les appareils électriques et coupez l'électricité à l'approche de l'eau.
Coupez le gaz. Ne produisez pas d'étincelles ou de flamme.



- ➔ **É**coutez la radio sur 105.5 MHz ou 107.1 MHz
Respectez les consignes radiodiffusées par les autorités.



- ➔ **N**e téléphonez pas. Laissez les lignes libres pour les services de secours.



- ➔ **N**'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité.

À la fin de l'événement

- ➔ Respectez les consignes
- ➔ Informez les autorités de tout danger
- ➔ Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques
- ➔ Aérez votre logement et désinfectez à l'eau de javel les parties souillées
- ➔ Chauffez dès que possible MAIS ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

Le risque de mouvements de terrain



Définition

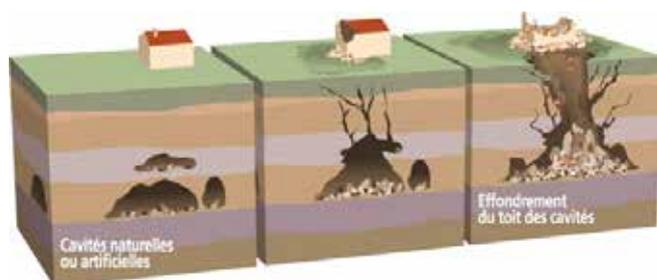
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'intervention de l'homme.

Le risque de mouvements de terrain à Puteaux

Ce risque fait suite à un contexte historique d'exploitation intense du sous-sol de l'Île-de-France, qui débuta à l'époque gallo-romaine, et à la présence de pentes importantes.

On différencie :

- ➔ Les mouvements lents et continus : tassements, affaissements de sols, retrait-gonflement des argiles (le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) a dressé une carte sur laquelle il est possible d'identifier les zones à risques) et glissements de terrain le long d'une pente.
- ➔ Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, écoulement et chutes de blocs, coulées boueuses).



Les conséquences d'un mouvement de terrain

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Dans ce cas, une interdiction d'habiter peut être prononcée au titre du Code de la construction et de l'habitation.

Périmètre de zones à risques

Le territoire de Puteaux est couvert par un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières. Ce type de périmètres, délimités dans le département par des arrêtés préfectoraux pris entre 1985 et 1986, ont valeur de plan de prévention du risque carrière. L'avis de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) est requis pour toute demande de permis de construire inclus dans ces périmètres.

L'information et l'éducation sur les risques

Pour en savoir plus :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cavites-souterraines-r188.html

www.argiles.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/retrait-et-gonflement-des-argiles-r187.html

Les bons réflexes



➔ **F**uyez la zone en mouvement.

Prenez avec vous l'indispensable : papiers, traitements médicaux...

Si vous êtes en voiture, garez-vous.



➔ **D**ébranchez les appareils électriques et coupez l'électricité.

Coupez le gaz. Ne produisez pas d'étincelles ou de flamme.



➔ **É**coutez la radio sur 105.5 MHz ou 107.1 MHz.

Respectez les consignes radiodiffusées par les autorités.



➔ **N**e téléphonez pas. Laissez les lignes libres pour les services de secours.



➔ **N**'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité.

Le risque climatique



Définition

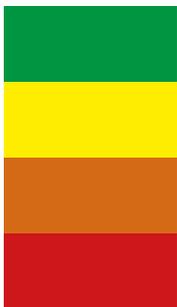
Selon la période de l'année, les températures, les mouvements de masse d'air et la durée des épisodes, les aléas climatiques ont des conséquences directes et indirectes pour les communes :

- ➔ **Tempête** : atteinte aux personnes, coupure des réseaux, dommages aux structures, chutes d'objets, accidents.
- ➔ **Orage violent** : atteinte aux personnes, dégâts sur les structures, dégradation de matériel électronique, déplacement d'objets.
- ➔ **Pluies** : inondations.
- ➔ **Chutes de neige et verglas** : accidents, coupures de circulation, coupures d'électricité, chutes d'arbres, effondrement de toits, difficultés d'accès par les secours.
- ➔ **Grand froid** : hypothermie, engelures, intoxication au monoxyde de carbone, gel de canalisations, formation de glace sur les poteaux et réseaux filaires, surconsommation électrique.
- ➔ **Canicule** : déshydratation, coup de chaleur, pollution à l'ozone, arrêt des centrales nucléaires, coupures électriques, surconsommation électrique, pénurie d'eau.



Les niveaux de vigilance par Météo France

Le site www.meteofrance.com actualise l'information tous les jours, à 6h et à 16h. Les médias la reprennent à partir du moment où il y a une alerte de niveau Orange ou Rouge. Dans ce cas, des tableaux de suivis nationaux et régionaux sont élaborés afin de couvrir le ou les phénomènes signalés.



Pas de vigilance particulière.

Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique.

Être très vigilant. Phénomènes météorologiques dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météorologique et suivre les consignes.

Vigilance absolue. Phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir informé de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes.

Actions préventives

L'alerte météorologique est relayée par la Préfecture à la Police Municipale et à l'équipe technique d'astreinte. Suivant l'événement annoncé et l'intensité prévue, les services municipaux mettent en œuvre une réponse adaptée, par exemple un salage préventif des chaussées et des trottoirs dans le cas d'un épisode neigeux.

Canicule

Chaque année, au moment de la période estivale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prend les mesures suivantes :

- ➔ la nomination de « référents canicule » joignables au 01 46 92 95 95 ;
- ➔ l'ouverture d'un numéro Azur 24h/24 : 0 810 092 800 ;
- ➔ la mise à jour du registre communal où peuvent s'inscrire les personnes fragiles, qui seront contactées régulièrement dès le déclenchement de l'alerte canicule ;
- ➔ la mise à disposition d'un dépliant de recommandations *Prévention Canicule* ;
- ➔ l'ouverture de lieux rafraîchis ou climatisés.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

102 bis rue de la République

92800 Puteaux

Tél. : 01 46 92 95 95

E-mail : ccas@mairie-puteaux.fr



Les bons réflexes



➔ **Limitez vos déplacements**



➔ **Respectez les consignes radiodiffusées par les autorités**

Tempête

Les vents engendrés par la confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques différentes peuvent avoir des effets dévastateurs et engendrer des conséquences :

- ➔ **Humaines** : par atteintes corporelles plus ou moins importantes dues aux effets directs ou indirects du vent.
- ➔ **Économiques** : par les dommages causés aux édifices, aux infrastructures industrielles ou de transport et aux réseaux de communication. Ils peuvent se traduire par des interruptions d'activités et des coûts de remise en état conséquents.
- ➔ **Environnementales** : par les atteintes portées à la faune et à la flore dans les cas de destruction de forêts ou de pollution des eaux.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ



➔ **Se mettre à l'abri**



➔ **Écouter la radio**



105,5 MHz



107,1 MHz



➔ **Respecter les consignes du type :**

Limitez vos déplacements.

Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.

En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Orage violent

Les orages violents se caractérisent par des phénomènes de courtes durées avec une intensité marquée du type grosse grêle, des vents destructeurs, des tornades et des pluies torrentielles. Comme pour la tempête, ils engendrent des conséquences importantes sur les biens et l'environnement. La foudre représente un danger en raison des quantités de charges électriques à écouler lors de son impact avec des matériaux conducteurs. Les personnes sont concernées par ce risque de foudroiement.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

➔ SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

Descendez au plus bas du terrain.

Écartez-vous des structures métalliques.

Trouvez un abri.

En l'absence d'abri : pelotonnez-vous au sol, jambes repliées sous vous. Retirez vos chaussures si elles contiennent du métal.

Attention : les parapluies, abribus et arbres ne sont pas des abris adaptés en cas de risque de foudre.

Restez écartés les uns des autres d'au moins 3 m. Les groupes doivent impérativement se séparer.

➔ SI VOUS VOUS TROUVEZ EN VOITURE

La voiture est un bon abri si elle n'est pas décapotable ou si son toit n'est pas en plastique.

Arrêtez-vous, rabattez l'antenne radio et restez dans l'habitacle jusqu'à la fin de l'orage.

➔ SI VOUS ÊTES SUR UN DEUX-ROUES MOTORISÉ

Arrêtez-vous immédiatement, descendez de votre véhicule et restez-en éloigné.

Chute de neige

Un épisode neigeux pose des problèmes très importants dans une région urbanisée (difficultés à circuler, impacts sur les transports et les réseaux de communication, accidents corporels...).

Depuis des évènements marquants de ces dernières années, les services de l'État activent chaque année un Plan zonal de circulation routière dont les objectifs sont :

- ➔ de prévenir les conséquences d'un épisode de neige ou de verglas sur les principaux axes routiers d'Île-de-France ;
- ➔ d'éviter le blocage en pleine voie de nombreux usagers en maîtrisant la gestion du trafic des poids lourds ;
- ➔ de coordonner, en appui des préfets des départements de la Zone de défense et de sécurité, l'assistance et le secours aux usagers qui seraient bloqués.

Ce plan zonal prévoit des mesures graduées de régulation du trafic.

À Puteaux, en cas d'annonce d'un épisode neigeux, les services municipaux sont mobilisés pour assurer la viabilité hivernale des voies de circulation routières et piétonnes.

À titre individuel, vous devez être vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Il faut alors :

- ➔ se renseigner auprès du CRICR sur <http://www.sytadin.fr> ;
- ➔ signaler votre départ et votre destination à vos proches ;
- ➔ se munir d'équipements spéciaux ;
- ➔ respecter scrupuleusement les consignes de circulation ;
- ➔ prévoir un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- ➔ ne quitter celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.



Le risque lié au transport de matières dangereuses



Définition

Le risque lié au transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport (par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation) de matières dangereuses.

Causes et effets associés au transport de matières dangereuses (TMD) :

Trois types d'effets peuvent être associés au TMD. Ils entraînent des conséquences directes ou indirectes pour la santé, l'environnement, les biens et les activités.

- ➔ **Une explosion** : elle peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques. Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- ➔ **Un incendie** : ce type d'accident est le plus probable. Il engendre des effets thermiques qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques.
- ➔ **Un dégagement de nuage toxique** : en se propageant dans l'air, dans l'eau, sur ou dans le sol, les matières peuvent être toxiques par inhalation, ingestion directe ou indirecte. Les effets peuvent aller de l'irritation de la peau à des atteintes plus graves (asphyxies, œdèmes). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Une canalisation de gaz naturel haute-pression (GRT Gaz) traverse la commune (axe Nord-sud) au niveau des quais.

Actions préventives

Concernant les réseaux, des dispositions anti-endommagement, destinées à mettre en place un guichet unique des réseaux et à limiter les dommages et les accidents lors de travaux à proximité de ces réseaux, sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012.

Ce guichet unique est accessible en suivant ce lien :

www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

Concernant les axes du réseau routier, les véhicules lourds affectés au transport des matières dangereuses peuvent faire l'objet d'une interdiction de circuler, de manière permanente ou temporaire (ex. : interdiction de la totalité de la voie entre la Rose de Cherbourg et l'A14 à la circulation des véhicules transportant des matières dangereuses).

Les bons réflexes



- ➔ **C**onfinez-vous dans le bâtiment le plus proche pouvant servir d'abri.

Colmatez toutes les ouvertures susceptibles de laisser pénétrer l'air extérieur, arrêtez les systèmes de ventilation (VMC, climatisation...).

Éloignez-vous des fenêtres.

Prenez avec vous de l'eau potable, des vivres, une lampe de poche...



- ➔ **D**ébranchez les appareils électriques et coupez l'électricité.

Fermez l'arrivée de gaz. Ne produisez pas d'étincelles ou de flamme.



- ➔ **É**coutez la radio sur 105.5 MHz ou 107.1 MHz.

Respectez les consignes radiodiffusées par les autorités.



- ➔ **N**e téléphonez pas. Laissez les lignes libres pour les services de secours.



- ➔ **N**'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité.

Le risque sanitaire



Définition

Depuis le début des années 1980, les crises sanitaires se sont succédées : SIDA, « vache folle », amiante, canicule, grippe H1N1... Pour mieux répondre à ces crises, l'État a renforcé la coordination entre ses services et ses opérateurs.

Les événements pouvant causer un risque sanitaire

➔ Événements ponctuels :

- Rupture d'alimentation en eau potable : pollution, crue, inondation...
- Pollution atmosphérique accidentelle
- Intoxication de la chaîne alimentaire

➔ Situations évolutives :

- Pandémie grippale
- Prolifération de micro-organismes multi-résistants

Actions préventives

- ➔ **Pour la distribution de l'eau**, la délégation territoriale des Hauts-de-Seine de l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue des contrôles réguliers sur 500 points de contrôle.
- ➔ **Contre le risque d'intoxication alimentaire**, les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) effectuent des contrôles sur les produits alimentaires ainsi que sur les sites de production et les conditions de conservation. Dès qu'une maladie, telle que la Toxi-infection alimentaire collective (TIAC), est déclarée, la DDPP travaille en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour circonscrire la contamination.
- ➔ **Pour préparer la population à un risque de pandémie grippale**, le gouvernement a mis en place un Plan national de prévention et de lutte « Pandémie Grippale ». C'est un outil d'aide à la décision des acteurs publics au niveau départemental et national.
- ➔ **Contre le risque de prolifération de micro-organismes résistant aux antimicrobiens**, les établissements de santé mettent en place un plan de maîtrise du risque de résistance aux antimicrobiens, d'après des mesures préconisées par le ministère en charge de la santé. L'ARS contrôle ces dispositifs selon un programme d'inspection annuel.

Les bons réflexes

Les consignes individuelles de sécurité données à la population seront déterminées selon le cas, en coordination avec les services de santé et la Préfecture.





Téléalerte

Remplissez le formulaire pour recevoir des informations (par mail et/ou sms) en cas de crises majeures affectant la ville de Puteaux.

Nom

Prénom

Tél. portable

E-mail

Adresse (92800 Puteaux)

Votre quartier

- Bergères
- Centre-ville
- Colline
- Défense
- Front de Seine-Bellini
- Lorilleux
- Pressensé-Rives de Seine
- République
- Rosiers
- Vieux Puteaux

Formulaire à retourner à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville de Puteaux
Service Communication
131 rue de la République
92800 Puteaux

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site de la ville puteaux.fr

Récapitulatif

(à conserver)



Numéros utiles

Samu 15

Police nationale 17

Sapeurs-pompiers 18 ou 112



Hôtel de Ville

Hôtel de Ville de Puteaux

131 rue de la République

01 46 92 92 92 (aux heures d'ouverture)

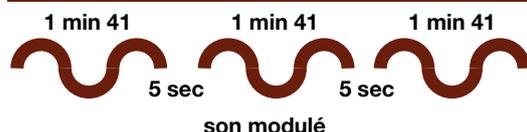
01 46 92 93 50 (en dehors des heures
d'ouverture de la mairie)

www.puteaux.fr



Signal de la sirène

Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte

30 sec



Les bons réflexes

Dans tous les cas

Avant : informez-vous au préalable et conformez-vous aux consignes des autorités

Pendant : consultez puteaux.fr et les réseaux sociaux



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas
d'urgence



Écoutez la radio
sur 105.5 MHz ou 107.1 MHz.



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école

Inondations



Colmatez les ouvertures
Mettez-vous à l'abri dans
un lieu surélevé

Mouvement de terrain



Fuyez la zone en
mouvement.

Risques climatiques



Limitez vos déplacements

Pour en savoir plus

➡ **Prévention des risques majeurs – sites ministériels**

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.risques.gouv.fr
- www.georisques.gouv.fr

➡ **Risques majeurs dans le département**

- www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- www.hauts-de-seine.gouv.fr
- www.puteaux.fr

➡ **Risques naturels**

- www.vigicrues.gouv.fr
- www.argiles.fr

➡ **Météo France**

- www.meteofrance.com
- www.vigilance.meteofrance.com

➡ **Risques technologiques**

- www.aria.developpement-durable.gouv.fr
- www.irsn.org
- www.asn.fr
- www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

➡ **Autres risques majeurs**

- www.santepubliquefrance.fr

Hôtel de Ville de Puteaux

Direction des **É**tudes, de la **P**rogrammation et du **B**âtiment
131 rue de la République
92800 Puteaux

www.puteaux.fr